



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné en relation avec ce qui suit :

La Municipalité d'Ormstown a adopté, le 6 avril 2021 lors de la séance régulière de son conseil, la résolution numéro 21-04-103 requérant de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de changer le nom de la municipalité en celui de « Ville d'Ormstown » et de décréter le changement de régime afin qu'elle soit dorénavant régie par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

En conséquence, toute personne peut, dans les trente (30) jours suivant la publication de l'avis, faire connaître par écrit à la ministre son opposition à la demande de changement de nom et de régime.

Les oppositions doivent être transmises à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à l'adresse suivante :

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

En foi de quoi je donne le présent avis en ce 8^e jour d'avril 2021

François Gagnon
Directeur général par intérim et Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 8 avril 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 avril 2021

François Gagnon
Greffier
greffe@ormstown.ca



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is given by the undersigned in relation to the following:

The Municipality of Ormstown adopted, on April 6, 2021 at the regular council meeting, the resolution number 21-04-103 requesting to the Municipal Affairs and Housing Minister (MAMH) to change the name of the municipality into that of “ City of Ormstown” and to decree the change of regime so that it is henceforth governed by the Cities and Towns Act (CQLR, chapter C-19).

Consequently, any person may, within thirty (30) days of publication of the notice, notify the Minister in writing of their opposition to the request for a change of name.

Objections must be sent to the Minister of Municipal Affairs and Housing at the following address:

Minister of Municipal Affairs and Housing
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Quebec (Quebec) G1R 4J3

In witness whereof I give this notice on this 8th day of April 2021

François Gagnon
General manager by interim and clerck

Only the French version is official.